
Adresse de la société populaire de Tours (Indre-et-Loire) qui félicite la Convention sur ses travaux, lors de la séance du 4 thermidor an II (22 juillet 1794)

Françoise Brunel, Aline Alquier, IHRF - Institut d'histoire de la Révolution française

Citer ce document / Cite this document :

Brunel Françoise, Alquier Aline, IHRF - Institut d'histoire de la Révolution française. Adresse de la société populaire de Tours (Indre-et-Loire) qui félicite la Convention sur ses travaux, lors de la séance du 4 thermidor an II (22 juillet 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XCIII - Du 21 messidor au 12 thermidor an II (9 juillet au 30 juillet 1794) Paris : Librairie Administrative P. Dupont, 1982. p. 424;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1982_num_93_1_24200_t1_0424_0000_7

Fichier pdf généré le 21/07/2021

lisant aux yeux de toutes les nations, il réussiroit plus facilement dans l'exécution de leurs projets liberticides; mais vous les avez confondus, ces monstres; et avés randû la constitution française inébranlable, en affermissant une oppinion, quy, fondée sur l'évidence, la nature, et la raison, ne fournira jamais aux fourbes, intrigants, et ambitieux, les moyens d'en abuser, et quy assurera pour jamais la liberté, l'Egalité et le bonheur du genre humain

Grâces vous soient randues, Cytoyens représetans, d'avoir par une surveillance active, déjoué les nouveau plans de conjuration que des trait[r]les, quy siègl[é]oile[nt] parmy vous, et quy, masqués du patriotisme, avoit ourdy, jusques dans votre sein; Nous avons frémy d'horreur sur les dangers qu'a couru la Liberté, et dans notre profonde indignation, nous avons juré de nous offrir en masse, pour vous ayder à exterminer ces ordes sélérates qui conspirent contre notre bonheur.

Nous avons acceuilly avec des transports de joye ces maximes sublimes du Comité de Sallut public: que la Justice, la probité, et toutes les vertus sociales sont à l'ordre du jour; elles seront désormais notre cry de ralliement et de tous les francais régénérés

Recevés nos remerciemens les plus sincères, et les plus empressés, de l'envoye heureux que vous nous avés fait du vertueux Guyardin, votre collègue, quy, par sa conduite vrayment républicaine, montagnarde, et judicieuse, a mis un ordre, quy fait le bonheur de notre département; Laissés-nous-le, ce digne représentant, l'amy, et le soutient de la Liberté, de l'Egalité, et l'un des plus fermes appuy de la République, une et indivisible; Et notre reconnoissance sera, sans bornes

Voyés, voyés, cytoyens Représentans, avec calme et courage, se brizer aux pieds de cette digne et majestueuse montagne, dont vous occupés le sommet, toutes les intrigues et les efforts des tirans coalisés; et, tandis que nos bras épuisent la terre pour en extraire le salpêtre, que 20 cuvier de grandeur sont déjà plains de nos lessivages, pour préparer cette foudre, quy doit pulvériser ses mon[s]tres

Restés, restés, dignes montagnards, à votre poste; Ne quittés ce rocher inébranlable que lorsqu'il ne sera plus battu par les vagues des tirans cohalisés, de leurs esclaves, des intrigants; des méchans, des trait[r]les, et des frippons; Nous vous y invitons; le sallut de la patrie, que vous avés sauvé tant de fois, vous le commande; Et le peuple quy l'exige, est debout pour vous seconder; leur prochaine et inévitable destruction, sera votre récompense, et en à-t-il des plus flateuses, que l'estime de tout l'univer, et la reconnoissance de la postérité, pour des hommes quy, comme vous, honnorent l'humanité par leurs vertus, et quy, par leurs travaux, nous assurent pour jamais la Liberté et l'Egalité, présage assuré de la durée.de la république, quy fera pour toujours le bonheur du peuple français

Vive La republique, une, indivisible, démocratique, et imperrissable, et vive la montagne.

j.j. COURRUR (*maire*), REYMONDON (*présid. du c. de surveillance*), SONIER DUCLOS (*secrét.-greffier*), DAUDIGUIER (*secrét.*), ROMIEU (*présid. de la Sté popul.*), SONIER LA BOISSIERES (*secrét. de la Sté popul.*)

34

Les administrateurs du département de la Creuse félicitent la Convention nationale sur ses travaux, et l'invitent à rester à son poste.

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

35

La société populaire de Tours célèbre les grands événemens qui ont fait tomber la tyrannie, amené les victoires de la République et consolidé la liberté, et félicite la Convention nationale sur ses travaux.

Mention honorable, insertion au bulletin (2).

[*La Sté Popul. et Montagnarde de Tours, nouvellement régénérée par le Représentant Ichon, à la Conv.; 26 mess. II*] (3).

Citoyens

Le jour où la Bastille fut prise, les trônes s'ébranlèrent et les tyrans frémirent. L'anniversaire du 14 Juillet rappelle aux français le moment de leur réveil. Le peuple s'est levé et ses oppresseurs ont disparu. Ce premier triomphe fut le prélude de tous les autres; Le génie qui dirigeoit les vainqueurs de la Bastille anime aujourd'hui nos frères d'armes vainqueurs dans les plaines du Nord, sur le sommet des Alpes et des Pirennées, sur les bords de la Sambre et de la Meuse. Législateurs, vos désirs même sont devancés. Les français ont dit: marchons, que Charleroy, mons, tournay, ostende, Bruxelles soient en notre pouvoir! Et c'est fait; car nos héros l'ont voulu, et ce n'est jamais en vain que des hommes libres prennent la résolution de vaincre.

Les succès de la République ont leur source dans vos décrets et votre énergie; C'est en voyant immoler sur la tombe du tyran tous les conspirateurs qui le regrettent, que les Républicains s'anniment et moissonnent impitoyablement les esclaves des Rois.

Les Sans-Culotes de la Commune de Tours, comme tous les amis de la République, applaudissent à vos travaux et nourrissent dans leur cœur la haine des tirans et l'amour de la Patrie. En célébrant l'anniversaire de la prise de la Bastille, au milieu de nos chants et de nos transports, nos vœux et nos sentiments se dirigeoient vers vous et vers l'affermissement de la liberté que vous nous conservez au péril de vos jours

GIDOIN (*présid.*), COTOS (?) (*secrét.*),
FERRAND (*pour le secrét.*)

36

Un membre, au nom du comité des décrets, propose, et la Convention nationale décrète que

(1) P. V., XLII, 116.

(2) P. V., XLII, 116. J. Sablier, n° 1453.

(3) C 314, pl. 1254, p. 20.